



- UA** noyau villageois
- UB** quartiers d'habitat collectif
- UC** habitat intermédiaire
- UD** dominante d'habitat individuel
- UE** dominante d'équipements collectifs
- UF** développement urbain
- UX** dominantes d'activités
- IAU** urbanisation future
- A** espace agricole
- N** espaces protégés
- Nha** capacité d'accueil limitée

Emplacements réservés	Désignation	Superficie
1. Equipement public, espace de vente de produits et services des petites familles	BOIS DES CLAMPS	50 000 m ²
2. Chemin d'accès à la coiffe verte - Rue de la station	Commune	60 m ²
3. Emplacement public sur la rue de la station	Commune	1 200 m ²
4. Emplacement public sur la rue de la station	Commune	1 100 m ²
5. Voies - Création de la RD 13 et déplacement de la RD 53	Etat	99 340 m ²
6. Emplacement de vente de la RD 13	Etat	24 800 m ²
7. Emplacement de vente de la RD 13	Commune	9 800 m ²
8. Aménagement et déplacement d'une voie privée	BOIS DES CLAMPS	

DENOMINATION DES VOIES	Désignation	Superficie
1. Rue de la station	Commune	11 m ²
2. Rue de la station	Commune	11 m ²
3. Rue de la station	Commune	9 m ²
4. Rue de la station	Commune	9 m ²
5. Rue de la station	Commune	11 m ²
6. Rue de la station	Commune	9 m ²
7. Rue de la station	Commune	10 m ²
8. Rue de la station	Commune	10 m ²
9. Rue de la station	Commune	9 m ²
10. Rue de la station	Commune	10 m ²
11. Rue de la station	Commune	9 m ²
12. Rue de la station	Commune	10 m ²
13. Rue de la station	Commune	10 m ²
14. Rue de la station	Commune	10 m ²
15. Rue de la station	Commune	10 m ²
16. Rue de la station	Commune	10 m ²
17. Rue de la station	Commune	10 m ²
18. Rue de la station	Commune	10 m ²
19. Rue de la station	Commune	10 m ²
20. Rue de la station	Commune	10 m ²
21. Rue de la station	Commune	10 m ²
22. Rue de la station	Commune	10 m ²
23. Rue de la station	Commune	10 m ²
24. Rue de la station	Commune	10 m ²
25. Rue de la station	Commune	10 m ²
26. Rue de la station	Commune	10 m ²
27. Rue de la station	Commune	10 m ²
28. Rue de la station	Commune	10 m ²
29. Rue de la station	Commune	10 m ²
30. Rue de la station	Commune	10 m ²
31. Rue de la station	Commune	10 m ²
32. Rue de la station	Commune	10 m ²
33. Rue de la station	Commune	10 m ²
34. Rue de la station	Commune	10 m ²
35. Rue de la station	Commune	10 m ²
36. Rue de la station	Commune	10 m ²
37. Rue de la station	Commune	10 m ²
38. Rue de la station	Commune	10 m ²
39. Rue de la station	Commune	10 m ²
40. Rue de la station	Commune	10 m ²
41. Rue de la station	Commune	10 m ²
42. Rue de la station	Commune	10 m ²
43. Rue de la station	Commune	10 m ²
44. Rue de la station	Commune	10 m ²
45. Rue de la station	Commune	10 m ²
46. Rue de la station	Commune	10 m ²
47. Rue de la station	Commune	10 m ²
48. Rue de la station	Commune	10 m ²
49. Rue de la station	Commune	10 m ²
50. Rue de la station	Commune	10 m ²

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

Plan Local d'Urbanisme

VILLECRESNES

PIECE N° 3.1

plan de zonage

échelle 1/2 500

ELABORATION REVISION

présenté le : 08 mars 2009

approuvé le : 08 février 2009

validé le : 20 janvier 2009

révisé le : /

révisé le : /

10 pour être annexé à la délibération du : 08 janvier 2009

—●— limite de commune

- - - limite de zone

▨ emplacement réservé

▤ espace boisé non classé

▥ espace boisé classé

⊗ élément de paysage à préserver

□ périmètre de sursis à statuer art. L.111-10

100 100 100 100



Emplacements réservés	Désignation	Superficie
1. Equipement public, espaces publics, clubs et services des petites familles	BOIS DES CLAMPS	50 000 m ²
2. Chemin d'accès à la coiffe verte - Rue de la station	Commune	60 m ²
3. Emplacement public sur la rue de la station	Commune	1 200 m ²
4. Emplacement public sur la rue de la station	Commune	1 100 m ²
5. Voies - Création de la RD 13 et déplacement de la RD 53	Etat	99 340 m ²
6. Emplacement de vente de la RD 13	Etat	24 800 m ²
7. Emplacement de vente de la RD 13	Commune	9 800 m ²
8. Aménagement et déplacement d'une voie privée	BOIS DES CLAMPS	

DENOMINATION DES VOIES	Désignation	Superficie
1. Rue de la station	Commune	11 m ²
2. Rue de la station	Commune	11 m ²
3. Rue de la station	Commune	9 m ²
4. Rue de la station	Commune	9 m ²
5. Rue de la station	Commune	11 m ²
6. Rue de la station	Commune	9 m ²
7. Rue de la station	Commune	10 m ²
8. Rue de la station	Commune	10 m ²
9. Rue de la station	Commune	9 m ²
10. Rue de la station	Commune	10 m ²
11. Rue de la station	Commune	9 m ²
12. Rue de la station	Commune	10 m ²
13. Rue de la station	Commune	10 m ²
14. Rue de la station	Commune	10 m ²
15. Rue de la station	Commune	10 m ²
16. Rue de la station	Commune	10 m ²
17. Rue de la station	Commune	10 m ²
18. Rue de la station	Commune	10 m ²
19. Rue de la station	Commune	10 m ²
20. Rue de la station	Commune	10 m ²
21. Rue de la station	Commune	10 m ²
22. Rue de la station	Commune	10 m ²
23. Rue de la station	Commune	10 m ²
24. Rue de la station	Commune	10 m ²
25. Rue de la station	Commune	10 m ²
26. Rue de la station	Commune	10 m ²
27. Rue de la station	Commune	10 m ²
28. Rue de la station	Commune	10 m ²
29. Rue de la station	Commune	10 m ²
30. Rue de la station	Commune	10 m ²
31. Rue de la station	Commune	10 m ²
32. Rue de la station	Commune	10 m ²
33. Rue de la station	Commune	10 m ²
34. Rue de la station	Commune	10 m ²
35. Rue de la station	Commune	10 m ²
36. Rue de la station	Commune	10 m ²
37. Rue de la station	Commune	10 m ²
38. Rue de la station	Commune	10 m ²
39. Rue de la station	Commune	10 m ²
40. Rue de la station	Commune	10 m ²
41. Rue de la station	Commune	10 m ²
42. Rue de la station	Commune	10 m ²
43. Rue de la station	Commune	10 m ²
44. Rue de la station	Commune	10 m ²
45. Rue de la station	Commune	10 m ²
46. Rue de la station	Commune	10 m ²
47. Rue de la station	Commune	10 m ²
48. Rue de la station	Commune	10 m ²
49. Rue de la station	Commune	10 m ²
50. Rue de la station	Commune	10 m ²

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

Plan Local d'Urbanisme

VILLECRESNES

PIECE N° 3.2

plan de zonage

échelle 1/2 500

ELABORATION REVISION

présenté le : 08 mars 2009

approuvé le : 08 février 2009

validé le : 20 janvier 2009

révisé le : /

révisé le : /

10 pour être annexé à la délibération du : 08 janvier 2009

—●— limite de commune

- - - limite de zone

▨ emplacement réservé

▤ espace boisé non classé

▥ espace boisé classé

⊗ élément de paysage à préserver

□ périmètre de sursis à statuer art. L.111-10

100 100 100 100

